Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_24-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.24
Signature de la convention d'objectifs et de financements de la Prestation de Service Jeunes pour la période 2025/2029

Dans le cadre du développement de sa politique jeunesse, la Mairie de Marmande a créé en 2020 l'Espace Jeunes au sein duquel on peut retrouver le BIJ (bureau information jeunesse) et l'Accueil Jeunes.
Pour pouvoir organiser cet Accueil Jeunes, la mairie de Marmande a signé en 2021 une convention de partenariat de 3 ans avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne, convention qui permet également de recevoir une subvention de fonctionnement de la Caisse d'Allocations familiales de Lot-et-Garonne (Prestation de Service Jeunes).
Cette convention vient d'être renouvelée pour la période 2024/2027(cf délibération n° 2024G33 du conseil municipal du 23/09/2024).

Il convient désormais de renouveler la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales de Lot-et-Garonne pour percevoir la subvention de Prestation de service Jeunes dont l'objectif est de soutenir les structures jeunesses dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_24-DE

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de Prestation de Service Jeunes.

Le versement de cette Prestation de Service Jeunes est calculé à partir d'un pourcentage de dépenses définies annuellement par la CAF et conditionné à la transmission de pièces justificatives détaillées (bilans d'activité et bilans financiers).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :

Décide de signer la convention d'objectifs et de financements de la Prestation de Service Jeunes pour la période 2025/2029 avec la Caisse d'Allocations familiales de Lot-et-Garonne

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer cette convention et tous les documents qui y sont relatifs.

Votants : 31 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 31
Contre : 00 *Pour* : 31 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.11.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29.11.2024

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET